DELIBERATION N° 48

Rue de la Caravelle – Eco-quartier du Val d'Arquet - Convention Ville de Dieppe - Sodineuf Habitat Normand - relative à la réalisation de travaux de raccordement de 74 logements

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents :31
Nombre de votants :39

LE 27 SEPTEMBRE DEUX MILLE DOUZE

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 2 ter), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6 jusqu'à la question n° 28), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, M VERGER Daniel, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n° 5), Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 1 à la question n° 33), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n° 4), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à la question n° 2 bis), Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et de la question n° 29 à la question n° 50), Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne, LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, M. DUTHUIT Michel, M BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 4), Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n° 34) Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 1 à la question n° 3)

Pouvoirs ont été donnés par : M FALAIZE Hugues à Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n° 1 à la question n° 2 bis), Mme LEGRAND Vérane à M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 5) et à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 29 à la question n° 50), Mme RIDEL Patricia à Mme DELANDRE Béatrice, Mme CYPRIEN Jocelyne à M BEGOS Yves, Mme LEGRAS Liliane à M. PAJOT Mickaël, Mme DUPONT Danièle à Mme MELE Claire, M. DUTHUIT Michel à M MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques à M JUMEL Sébastien (de la question n° 1 à la question n° 4), Mme AUDIGOU Sabine à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 34), Mme EMO Céline à Mme COTTARD Françoise, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 1 à la question n° 3)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M Mickaël PAJOT

Monsieur Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre du projet ANRU, la Ville de Dieppe et Sodineuf Habitat Normand ont programmé l'urbanisation progressive du quartier du Val d'Arquet Ouest.

Le bailleur prévoit de réaliser 74 logements, rue de la Caravelle, répartis comme suit :

- 42 logements collectifs locatifs
- 32 logements individuels locatifs

Pour ce faire, des travaux de voirie et réseaux divers sont nécessaires. Ils sont programmés par la Ville de Dieppe qui souhaite, pour des raisons de cohérence technique, préfinancer la quote-part incombant à Sodineuf Habitat Normand.

Celle-ci comprend le branchement aux réseaux nécessaires à la desserte des 74 logements, pour un montant de 145 740,25 €. Le remboursement à l'euro près, par Sodineuf Habitat Normand, interviendrait selon les modalités suivantes :

- 50 % à l'issue de la première tranche de travaux,
- 50 % à l'issue de la seconde tranche de travaux.

Vu :

- la délibération n° 22 du 2 juillet 2009 relative à la restructuration urbaine de Neuville les Dieppe et du Val Druel et au conventionnement ANRU,
- la convention partenariale pour la mise en oeuvre du projet de rénovation urbaine en date du 18 juin 2010,

Considérant l'avis de la commission n° 6 en date du 18 septembre 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention relative au préfinancement et au remboursement de travaux de branchements aux réseaux de la rue de la Caravelle, jointe à la présente
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :